

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

12/04/2023

N° E23000060 /38

le président du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 12/04/2023

CODE : 1

Vu enregistrée le 31/03/2023, la lettre par laquelle Monsieur le maire de BOGEVE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de modification numéro 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Bogeve (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Robert PAGET est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Nelly VILDE est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de BOGEVE, à Monsieur Robert PAGET et à Madame Nelly VILDE.

Fait à Grenoble, le 12/04/2023

Le président,

Jean-Paul WYSS